

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4100 - Jeudi 07 Avril 2022 - Prix : 200 Fc

CONSOMMATION :

FCC : "Les prix ne répondent pas au pouvoir d'achat des comoriens"



ÉLIMINATOIRES CAN 2023

Les Cœlacanthes dans le chapeau 3

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Avril 2022**

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 08mn

Fadjr : 04h 58mn

Dhouhr : 12h 14mn

Ansr : 15h 23mn

Maghrib : 18h 11mn

Incha : 19h 25mn



MÉDIAS PUBLICS

Privé de sa page Facebook historique, l'ORTC en crée une nouvelle...

La télévision nationale des Comores ORTC vient de créer une nouvelle page sur Facebook après avoir perdu le contrôle de la page historique avec ses plus de 70.000 abonnés. Désormais c'est « ORTC le média où je suis » dont se sert la télévision nationale en lieu et place d'« ORTC Voidjou le média où je suis ». Pour autant la chaîne nationale n'a pas croisé les bras. Elle remue ciel et terre pour tenter de récupérer la page historique aux mains des hackers qui continuent à l'alimenter avec des images qui semblent provenir de l'Asie, depuis la mi-mars.

Une vingtaine de jours depuis que l'Office radio et télévision des Comores (ORTC)

est privée de sa page Facebook, un important relais de la télévision. Des hackers dont le pays de résidence n'est pas encore identifié se sont emparés, semble-t-il, de ladite page. Les agents du service informatique sous le leadership d'Inzoudine Ahmed Ali ne parviennent pas à reprendre le contrôle. Le combat s'annonce rude. En attendant, la télévision nationale a jugé nécessaire de créer une autre page « provisoire » pour permettre aux internautes de suivre les émissions qui sont, parfois, diffusées en direct ou en indirect, c'est selon, sur Facebook. La nouvelle page est nommée « ORTC le média où je suis », tandis que son aînée s'appelait « ORTC Voidjou le média où je suis ».

Pour autant, l'équipe informa-

tique de la chaîne publique n'a pas jeté l'éponge. « Cette situation ne nous est jamais arrivée depuis les 10 ans d'existence de cette page créée en 2012. On n'a jamais été piraté. Il n'y avait pas beaucoup d'administrateurs, à part le service informatique. Mais comme il y a parfois beaucoup de travail sur le terrain et conformément à la nouvelle politique de l'ORTC, parfois nous sommes obligés de rajouter les journalistes pour pouvoir diffuser en direct un événement », explique Inzoudine Ahmed Ali, chef du service informatique. Le technicien se demande si les pirates n'ont pas profité d'une faille laissée par un administrateur pour prendre le contrôle de la page. En tout cas le réseau social Facebook a été saisi. « On n'a abouti à rien pour

l'instant. Nous sommes en contact avec une agence informatique de l'Océan indien, et comptons trouver une solution bientôt pour récupérer et surtout identifier les hackers », espère-t-il.

Quant à la direction, impossible de cacher le malaise. « Cette situation nous met mal à l'aise », concède le directeur opérationnel de la télévision Hablani Assoumani. « Ce malfaiteur qui a piraté notre page Facebook peut partager des informations indécentes », craint-il. « On a alerté tout le monde que notre page a été piratée. Même le service de communication de Beit-Salam avec lequel on travaille ensemble en termes d'informations. En attendant, on a créé une autre page, l'« ORTC le média où je suis »... », fait-il savoir



celui qui tient à remercier le service informatique qui « travaille d'arrache-pied » afin de récupérer l'ancienne page qui compte plus de 70.000 abonnés.

Nassuf Ben Amad

AGRICULTURE

La lutte contre les ravageurs des plantes et l'inspection des animaux, une priorité

Depuis quelques mois, les ravageurs des plantes sont accusés d'être parmi les responsables de la chute de la production agricole dans le pays notamment la production des bananes, des papayes et des cocos. Les maladies animales constituent également un obstacle pour le développement de l'élevage aux Comores. Un projet de soutien à la politique agricole régionale de la SADEC forme des jeunes pour relever le secteur agricole et l'élevage dans le pays et à Mohéli en particulier.

Pour une meilleure utilisation des outils pratiques de surveillance des plantes contre les ravageurs et d'inspection des animaux sur les maladies animales et zoonoses, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage sous financement de l'Union Européenne à travers le projet de soutien à l'opérationnalisation de la politique agricole régionale de la SADC (STOSAR) a formé des jeunes pour améliorer leurs capacités à relever le secteur agricole et l'élevage à Mohéli.

Une dizaine de jeunes, notamment des agents de CRDE (centre régional pour le développement économique), des agriculteurs mais aussi des éleveurs de bovins ont bénéficié d'une formation de 8 jours au CRDE de Fomboni. Il s'agit d'un atelier de formation pour le renforcement des compétences des agriculteurs sur les ravageurs des plantes et des éleveurs de bovins sur la surveillance, l'investigation

des maladies animales et zoonoses. C'est à travers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui soutient la mise en œuvre de la politique agricole régionale de la SADC qu'a eu lieu ce projet régional lancé dans 4 pays de l'Océan Indien dont Madagascar, Maurice, les Comores et les Seychelles.

Comme il s'agit du secteur agricole et l'élevage, cette séance de travail se divise en deux branches pour quatre jours depuis lundi dernier, et chaque secteur dispose de modules spécifiques. À l'issue de cette formation, les techniciens formés seront capables de lancer des alertes et de réaliser des investigations épidémiologiques tout en remontant à temps des données sanitaires nationales de qualité » souligne le coordinateur.

Cette formation vient à point nommé puisque à Mohéli plusieurs plantes sont infectées par des ravageurs. Ce qui baisse la récolte de certains produits, y compris les cocotiers. L'importation des vaches devient de plus en plus rare à cause du risque sanitaire auquel expose le pays, sachant que ce dernier manque de spécialistes dans ce domaine. Un phénomène qui fait accroître le prix des vaches aux Comores plus particulièrement à Mohéli, dont la viande fraîche reste un choix de luxe pour la plupart des consommateurs.

Riwad



Demande de proposition de prix pour la fourniture de service d'entretien et de maintenance des groupes électrogènes et véhicules de Corps de la Paix aux Comores

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores recherche des mécaniciens expérimentés pour s'occuper à entretenir et maintenir ses générateurs SDMO et véhicules.

Les mécaniciens ou la société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en envoyant un email à l'adresse suivant : PCComoros@peacecorps.gov avant le 29 Avril 2022.

Toute demande d'information ou toute question liée à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un email à l'adresse mentionnée ci-haut ou appeler au 360 01 03.

Mkazi, le 23 Mars 2022

CONSOMMATION :

FCC : "Les prix ne répondent pas au pouvoir d'achat des comoriens"

Trois jours après la signature d'un arrêté portant encadrement des prix des produits de première nécessité, la Fédération des consommateurs comoriens dit ne pas comprendre cet arrêté. Selon elle, ces prix ne répondent pas au pouvoir d'achat des comoriens. Les autorités ont un devoir d'explication et d'accompagnement pour ce mois sacré de ramadan, dans un contexte de crise économique.

Dans un entretien accordé aux médias sociaux hier mercredi 06 avril, la Fédération des consommateurs comoriens (FCC) est revenue sur la récente mesure d'encadrement des prix décidée par

le gouvernement. Lundi dernier, le ministre de l'économie a signé un arrêté portant fixation des prix (plancher et plafond) de certains produits de première nécessité, une manière selon lui d'accompagner la population en ce mois de ramadan. Une mesure qui, selon la FCC, ne répond pas au pouvoir d'achat des comoriens, dont une majorité de ménages vit dans la précarité avec des maigres revenus, ne parvenant pas à joindre les deux bouts.

Vent debout, la présidente de FCC Nassrat Mohamed Issa parle d'un arrêté « incompréhensible » qui ne résout rien, car les prix ne sont toujours pas abordables dans les marchés tout comme chez les détaillants du quartier. « Si ces prix

sont revus ce n'est pas par rapport à la hausse vertigineuse et brutale des prix. Nous en doutons très fort. Car si l'on regarde bien, il s'agit d'une réduction de quelques centimes de francs alors que les prix de ces produits ont triplé, depuis quelques mois. Donc nous ne comprenons rien de cet arrêté », regrette-t-elle, avant d'ajouter que « les prix des produits locaux continuent aussi de grimper et aucune homologation n'a été faite. Aucune disposition n'a été prise en ce sens pour que les prix soient abordables. La population vit toujours dans la crainte du lendemain ».

La FCC appelle les autorités à étudier cette question en profondeur. Peut-être que c'est le début des solu-

tions. Mais la question doit être revue dans toute sa dimension. « Nous ne savons pas pourquoi les produits sont chers et pourtant nous sommes partis à la douane et on nous a dit que rien n'a changé. Il est vrai que les tarifs du fret sont montés en flèche mais la douane utilise toujours les mêmes taxes », précise-t-elle.

De son côté, Tahamida Mze, membre de la FCC a expliqué que le prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité sont de plus en plus exorbitants. Le gouvernement doit réfléchir comment épauler la population. « Il est vrai que le prix du fret a augmenté, mais ce sont nos gouvernants qui doivent chercher une solution. Nous nous

posons beaucoup de questions. Le gouvernement dit avoir accordé un fonds de garantie de plus de 5 milliards des francs aux importateurs pour assurer un approvisionnement stable en produits de grande consommation, est-ce que c'est dans l'objectif de permettre aux commerçants de réaliser plus de gains, ou c'est pour améliorer le pouvoir d'achat de la population ? Combien ont-ils perçu ? Nous demandons juste de la transparence sur cette question », s'interroge-t-elle, avant d'appeler les autorités à jeter un coup d'œil sur la question du pétrole lampant, devenue ces derniers jours produit rare, voir inaccessible.

Andjouza Abouheir

PARC MARIN DE MOHÉLI

Les peines prévues par la loi ne sont pas appliquées aux destructeurs de l'environnement

Des efforts ont été réalisés par le PNM (Parc national de Mohéli) en matière de conservation et de protection de la biodiversité. Cependant, les pressions anthropiques ne cessent de s'exercer sur l'environnement. Et les destructeurs arrêtés lors des multiples opérations de surveillance, selon le PNM, ne reçoivent pas les peines normales lorsqu'ils se trouvent devant le tribunal. Une situation insupportable pour les défenseurs de l'environnement.

Depuis sa création, le Parc national de Mohéli compte 21 ans d'existence. Plusieurs expériences ont été faites et de nombreuses activités réalisées justement pour garantir et stabiliser l'équilibre de la nature. Au total 10700 arbres sont plantés à Mohéli dont 5000 arbres dans les berges de

Djando, 5000 arbres dans les sites à Padza dans la région de Djando avec la création d'au moins 2 parcs à bois et 500 arbres plantés pour la restauration de la rivière Msutruni. Pour garantir la régénération de ces arbres et lutter contre les trafics illicites faits dans les zones contrôlées par le PNM, 1848 surveillances ont eu lieu sur les forêts et bassins versants dont un total de 393 sur le secteur de Fomboni, 542 à Djando et 913 dans la forêt de Mlédjélé.

« 44 patrouilles ont été réalisées sur la zone côtière et en haute mer. Deux autres patrouilles ont été également opérées avec les forces de l'ordre pour interception des planches à bois illicites » a fait savoir Moussa ben Anthoy, le chargé des bassins versants, forêts, écosystèmes terrestres et espèces associées au PNM.

Les résultats obtenus lors de ces



multiples travaux de terrain sont alarmants selon ce technicien. « Cette année, 12 arrestations ont été enregistrées par les éco-gardes du parc mais malheureusement personne n'a purgé la peine normale prévue par le code pénal » regrette un acteur vigilant du parc. Une personne a été interpellée pour une pêche illicite au

fusil. Il y a eu 5 arrestations pour abattage illicite d'arbres. Deux autres personnes ont été interpellées pour trafic de planches à bois et 4 personnes pour braconnage de tortues.

« Les auteurs de ces infractions ne reçoivent pas les peines normales prévues par le code pénal et les tex-

tes en vigueur, sous prétexte que la maison d'arrêt de Badjo ne dispose pas de la capacité d'accueil requise surtout en cette période de crise sanitaire liée au covid-19 » regrette Moussa ben Anthony lors de la réunion annuelle du comité de gestion. Selon lui, un autre problème s'y ajoute, « les interférences politiques ne nous permettent pas de corriger sévèrement les destructeurs de l'environnement à Mohéli ».

Malgré cet énorme défi à relever, le PNM ne se décourage pas. Les missions de sensibilisation et d'éducation environnementale menées commencent à donner leurs fruits. Près de 200 demandes de coupes de bois sont déjà enregistrées au cours de cette année et certaines d'entre elles ont été déjà traitées par le PNM en collaboration avec les communes.

Riwad

RAMADAN

L'arrêté du Ministre de l'économie s'applique-t-il aussi à Anjouan ?

Le ministre de l'économie a signé un arrêté le lundi 04 avril dernier encadrant les prix de certains produits de première nécessité, durant le mois sacré de ramadan, en soutien au pouvoir d'achat des ménages. Mais après avoir sillonné presque tout Mutsamudu et Mirontsy, la réalité sur le terrain laisse le consommateur dubitatif. L'arrêté n'a aucun effet ici à Anjouan.

Au marché de Mutsamudu, dans les boutiques, sur les brouettes et aux marchés, la réalité des choses est loin de ce qui a été annoncé par l'arrêté ministériel fixant les prix de certains produits de première nécessité durant ce mois sacré du ramadan. Et les vendeurs n'ont pas du tout apprécié la démarche du gouvernement. « C'est une situation qui devrait-être bien étu-

diée et cette mesure serait mise en place, un à deux mois avant le ramadan. Les politiques ne se réveillent que dans l'urgence (vie chère, ndlr) », déplore Oussene Mahamoud, ven-

deur ambulant qui reste convaincu que si c'est de cette manière qu'on veut gouverner, le pays n'ira nulle part ».

Selon un fonctionnaire, le pays



ne peut pas se développer à ce rythme. « Durant le règne de Sambi et Ikililou, le petit citoyen mangeait à sa faim. Et aujourd'hui, on est loin du compte », lance ce proche de l'ancien Rais Sambi. Ce Sambiste de la première heure remercie par contre le bon Dieu pour la manière dont se passe le ramadan. En réalité, les prix fixés par l'arrêté ministériel ne sont respectés nulle part. Il n'est pas étrange, il suffit juste de faire deux à trois pas pour comparer les prix.

L'huile végétale se vend à 1400 fc au lieu du plafond de 1100 fc, et l'eau minérale fixée à 250 fc se vend 500 fc dans la boutique. Comment imposez-vous des prix alors qu'on n'arrive pas à exiger l'affichage des prix dans les magasins ? Par contre, des vendeurs ambulants liquident des marchandises presque au même prix que ceux fixés par l'arrêté du ministre. Pour un petit constat, faire

des courses en achetant chez les petits marchands ambulants (brouettes), permet d'économiser jusqu'à 20%. « J'ai acheté des vermicelles à 400 fc le paquet au lieu de 500 fc et une boîte de lait à 325 fc au lieu de 450 fc à la boutique et un kilogramme de sucre à 500 fc au lieu de 600 fc chez l'épicier », témoigne une dame de la quarantaine avec son panier.

Durant nos déplacements, on observe aussi une flambée des prix des produits locaux, qui sont de plus en plus rares en cette période de ramadan. Même la région de Nyumakélé qui était réputée être le grainier de l'île d'Anjouan, traverse une situation alarmante de baisse de production des denrées alimentaires locales, selon nos confrères de l'ORTC.

Nabil Jaffar

ÉLIMINATOIRES CAN 2023

Les Cœlacanthes dans le chapeau 3

Moins de deux mois avant le début des éliminatoires pour la coupe d'Afrique des nations 2023, la fièvre commence à monter pour les 48 sélections qualifiées pour ces éliminatoires. Placée dans le chapeau 3, les Comores devront attendre le tirage au sort qui doit se tenir courant du mois d'avril pour être fixé.

Les Cœlacanthes de Younès Zerdouk se retrouvent dans le chapeau 3 comptant pour les éliminatoires de la CAN 2023. Un chapeau 3 où on retrouve entre autre les Comores, la Namibie, la Guinée-Bissau, le Niger, la Libye, Mozambique, Malawi, Togo, Zimbabwe, Gambie, et l'Angola. Ce qui veut dire que les Comores ne peuvent rencontrer lors de cette phase éliminatoire l'une des sept équipes qui se trouvent dans ce chapeau 3. Des chapeaux qui sont déterminés par le classement FIFA et aussi au rang africain de chaque équipe.

Ainsi dans le chapeau 1, on retrouve les cadors habituels du continent (Sénégal, Algérie, Maroc, Cameroun, ...). Bref dans ce chapeau numéro 1, on retrouve tout les barragistes Africains du mondial Qatari à l'exception de la Côte



d'Ivoire et du Burkina Faso. Classé à la 128e place du classement FIFA, les Comores ont engrangé 35 points lors de leur campagne camerounaise selon le nouvel algorithme "SUM" qui calcule les points au classement FIFA depuis 2018.

Ce système est conçu pour prendre en compte et « donner moins d'importance aux matchs amicaux

et plus aux matchs de compétition finale » selon le communiqué de la FIFA. Et de préciser que « ce système est aussi conçu pour donner plus d'importance lors d'une compétition finale que lors des matchs à élimination directe qu'aux matchs de groupe ». Les 48 équipes seront fixées sur leur sort courant avril lorsque les 12 groupes de 4 seront

établis. Pour rappel les éliminatoires de la CAN 2023 sont censées débuter le 1er mai où les équipes vont enchaîner 4 matchs en 14 jours. Le tournoi final se tiendra du 23 juin au 24 juillet 2023 en Côte d'Ivoire.

AS Badraoui

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Expertise France recrute un.e chef.fe de projet pour assurer la gestion quotidienne du projet d'assistance technique au secteur de la justice en Union des Comores en lien avec le siège. Il.Elle sera amené.e à travailler en étroite collaboration avec les autorités judiciaires, l'Agence française de développement, l'Ambassade de France aux Comores.

Intitulé du poste : Chef.fe de projet

Pays : Moroni à mi-temps entre le ministère de la Justice et la cellule d'appui mutualisée Expertise France avec des déplacements dans toute l'Union des Comores

Mode de contractualisation : Contrat salarié à Durée Déterminée renouvelable via société de portage

Durée de contrat : 12 mois renouvelables

Objectif du Projet COMJUS 2

L'Agence Française de Développement et Expertise France se sont engagées à travailler sur la continuité des actions entreprises et d'accompagner le processus de formation initial de ces professionnels de la justice. Le projet Mahakama Ya Wusawa (« Justice pour tous ») ou « Justice équitable », en Shikomori, devrait être lancé en mai 2022 et l'assistance technique internationale opérée par Expertise France. Il s'articulera autour de trois composantes :

- Mettre en place/assurer la formation initiale professionnalisant des auditeurs de justice et greffiers, pour deux promotions successives.
- Concevoir et organiser un parcours de préparation aux concours et un second concours.
- Assurer la pérennisation du processus/dispositif de recrutement et de formations des professionnels de la justice.

Responsabilité hiérarchique : sous la responsabilité hiérarchique du Responsable du pôle Justice basé à Paris.

Lien fonctionnel : au sein d'Expertise France, travaille en étroite collaboration avec la chargée de projet basée à Paris et

trois experts clés internationaux. Sous la responsabilité fonctionnelle du/de la Coordinateur.rice régional.e et de la Coordinatrice des fonctions transverses basé.e.s à Moroni.

Missions du/de la chef.fe de projet :

- Gestion opérationnelle des activités de l'assistance technique
- Assurer la bonne exécution du contrat : mise en œuvre des activités, exécution du budget, suivi/évaluation, audit ;
- Programmer/coordonner/piloter l'ensemble des activités de l'assistance technique : mobilisation des partenaires terrain, définition du cadre des missions d'expertise court-terme (élaboration des termes de référence et soumission à validation de la CGP, relecture des livrables et soumission à validation de la CGP), accompagnement à la mise en œuvre et suivi des activités ;
- Organiser les missions d'expertise et de coordination : élaboration du programme de mission en lien avec les partenaires locaux et les experts, accueil/briefing des experts à leur arrivée sur place/débriefing à leur départ, relais organisationnel/logistique en lien avec la cellule d'appui mutualisée (CAM) d'EF à Moroni ;
- Assurer le suivi-évaluation du projet : orientation de l'expertise S&E, mise à jour des outils de pilotage et du tableau de bord du projet (suivi de l'exécution des activités, des indicateurs de résultat, etc.) ;
- Assurer l'élaboration des rapports d'activités intermédiaire et finaux (narratifs et financiers) selon l'échéance et les modalités contractuelles, puis leur diffusion auprès des partenaires en lien avec le siège et la CAM ; Préparer le plan de communication et de visibilité, en assurant la diffusion et préparer les actions de communication du programme.

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive et peut se voir étendre en fonction de l'évolution du programme et à la

demande du siège d'Expertise France.

Diplômes et compétences :

- Formation bac +5 en droit, sciences politiques, relations internationales, gestion de projets de coopération internationale ou équivalent ;
- Maîtrise parfaite du français ; Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Excellent relationnel (capacité à nouer avec ses interlocuteurs des relations de confiance fluides et constructives) ; Rigueur et respect des délais ; Dynamisme et réactivité ;
- Maîtrise des outils informatiques et de communication (Internet, traitement de texte, Word, Excel).
- Expérience d'au moins 5 ans en coordination / gestion de projet de coopération ;
- Expérience dans le secteur de la justice, des droits humains ou de la réforme du secteur public ;
- Être habile, capable d'organisation, de coordination et de rigueur dans la rédaction des différents documents requis ; Être apte à travailler en équipe.
- Disposer d'une connaissance des questions relatives au système judiciaire, à la formation du personnel judiciaire (magistrats, notaires, greffiers, avocats et huissiers) et institutions.

Informations complémentaires :

- Offre complète disponible sur le site Expertise France à l'aide de ce lien <https://bit.ly/3uaFO3M>

- Poste à pourvoir dès que possible. Merci d'adresser le CV et la lettre de motivation à l'attention de rh.comores@expertisefrance.fra **plus tard le 21 avril 2022.**